

SECURITE DE L'IMMEUBLE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures scindée en 2 demi-journées de 3h30 chacune (9h30-13h ou 14h-17h30)

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété
- Prérequis : Notions en gestion de copropriété

OBJECTIFS

- Connaître les différentes normes de sécurité et les appliquer dans la gestion de copropriétés
- Prévenir les risques de contentieux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

CONTENU DE LA FORMATION

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

1. La sécurité des occupants

- Les diagnostics
- Amiante
- CREP
- Plomb dans l'eau
- L'entretien de sécurité obligatoire
- Ascenseur
- Portes de parking et portails
- Sécurité incendie
 - Désenfumage
 - Extincteurs
 - Portes coupe-feu
 - Colonne sèche

- Chauffage collectif

2. La sécurité des salariés de l'immeuble

- Le DUERT
- La surveillance médicale
- La formation
- Les principes généraux de sécurité

3. La sécurité des intervenants

- Les différents types d'intervention
- Le coordonnateur SPS
- Le plan de prévention des risques
- Les principes généraux de sécurité

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.